

La Banque Nationale divulgue ses résultats du troisième trimestre de 2024

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l' *International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 28 août 2024 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 1 033 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à 830 M\$ au troisième trimestre de 2023, en hausse de 24 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,89 \$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 2,33 \$ au trimestre correspondant de 2023. Ces hausses s'expliquent par la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation. En excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, notamment les éléments liés à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) enregistrés au cours du troisième trimestre de 2024, le résultat net ajusté ⁽¹⁾ se chiffre à 960 M\$ et se compare à 781 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023. Le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾ se chiffre à 2,68 \$ par rapport à 2,18 \$ pour le troisième trimestre de 2023.

Le résultat net de la Banque pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 se chiffre à 2 861 M\$ par rapport à 2 538 M\$ pour la période correspondante de 2023, en hausse de 13 %. Le résultat dilué par action atteint 8,03 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, contre 7,14 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023. Ces hausses proviennent de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable à la croissance des revenus, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, des dotations aux pertes de crédit et de la charge d'impôts. En excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le résultat net ajusté ⁽¹⁾ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 s'élève à 2 788 M\$ et se compare à 2 513 M\$ pour la même période de 2023, en hausse de 11 %, et le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾ se chiffre à 7,82 \$ par rapport à 7,06 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, en hausse de 11 %.

« Nos bons résultats au troisième trimestre reflètent notre modèle d'affaires diversifié et notre solide profil de crédit, ainsi que notre exécution disciplinée dans l'ensemble de la Banque », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada. « Grâce à notre approche prudente au niveau du capital, du crédit et des coûts, nous demeurons bien positionnés dans un contexte macroéconomique complexe et nous sommes heureux des possibilités de croissance qui s'offrent à nous. »

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023 ⁽²⁾	Variation %	2024	2023 ⁽²⁾	Variation %
Résultat net	1 033	830	24	2 861	2 538	13
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	2,89 \$	2,33 \$	24	8,03 \$	7,14 \$	12
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 455	1 086	34	3 994	3 342	20
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽³⁾	18,4 %	16,1 %		17,5 %	17,0 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽³⁾	41,6 %	41,7 %		41,6 %	41,7 %	
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽¹⁾						
Résultat net – ajusté	960	781	23	2 788	2 513	11
Résultat dilué par action – ajusté (<i>en dollars</i>)	2,68 \$	2,18 \$	23	7,82 \$	7,06 \$	11
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 448	1 172	24	4 184	3 690	13
				Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III ⁽⁴⁾				13,5 %	13,5 %	
Ratio de levier selon Bâle III ⁽⁴⁾				4,4 %	4,4 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 3 à 6 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

(3) Pour plus de détails sur la composition de ces mesures, consulter le « Glossaire » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 49 à 52, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

(4) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, consulter le « Mode de présentation de l'information » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 4 à 10, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 366 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 319 M\$ au troisième trimestre de 2023, une hausse de 15 % attribuable à l'augmentation du revenu total.
- Revenu total de 1 198 M\$ au troisième trimestre de 2024, une hausse de 83 M\$ ou 7 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 provenant principalement du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts, atténuée par le recul de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 4 % et du crédit aux entreprises de 14 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts ⁽¹⁾ de 2,31 % au troisième trimestre de 2024 affiche un recul par rapport à 2,34 % au troisième trimestre de 2023.
- Les frais autres que d'intérêts de 615 M\$ augmentent de 3 % par rapport au troisième trimestre de 2023.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 4 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023.
- Le ratio d'efficacité ⁽¹⁾ de 51,3 % s'améliore comparativement à 53,8 % au troisième trimestre de 2023.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 217 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 183 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 19 %.
- Revenu total de 716 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 629 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une augmentation de 87 M\$ ou 14 % provenant principalement de la croissance des revenus tirés des services tarifés et du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 416 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 375 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 11 % en lien avec la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficacité ⁽¹⁾ de 58,1 % s'améliore comparativement à 59,6 % au troisième trimestre de 2023.

Marchés financiers

- Résultat net de 318 M\$ au troisième trimestre de 2024 contre 205 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 55 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 781 M\$, une augmentation de 39 % attribuable à la hausse des revenus des marchés mondiaux et des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 320 M\$ au troisième trimestre de 2024, par rapport à 272 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse en partie attribuable à la rémunération variable et aux investissements technologiques du secteur.
- Les dotations aux pertes de crédit s'élèvent à 22 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 5 M\$ au trimestre correspondant de 2023.
- Le ratio d'efficacité ⁽¹⁾ en équivalent imposable de 41,0 % s'améliore comparativement à 48,6 % au troisième trimestre de 2023.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 158 M\$ au troisième trimestre de 2024 contre 128 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 23 %.
- Revenu total de 361 M\$ au troisième trimestre de 2024, en hausse de 24 % par rapport au troisième trimestre de 2023, une augmentation qui provient de la croissance des revenus des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 115 M\$ au troisième trimestre de 2024 sont en hausse de 15 % par rapport au trimestre correspondant de 2023, une hausse attribuable à la croissance des activités des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 17 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023, une hausse attribuable aux filiales Credigy et ABA Bank.
- Le ratio d'efficacité ⁽¹⁾ de 31,9 % s'améliore par rapport à 34,2 % au trimestre correspondant de 2023.

Autres

- Perte nette de 26 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre une perte nette de 5 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une variation qui provient essentiellement de l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport au trimestre correspondant de 2023, notamment en raison de l'augmentation de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus de la Banque, atténuée par l'impact plus favorable des éléments particuliers ⁽²⁾ sur la perte nette au troisième trimestre de 2024.

Transaction CWB

- Le 11 juin 2024, la Banque a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de CWB par voie d'échange d'actions évaluant CWB à environ 5,0 G\$. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. La clôture de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires et devrait avoir lieu en 2025. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB » du Rapport de gestion du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III ⁽³⁾ de 13,5 % au 31 juillet 2024, inchangé par rapport au 31 octobre 2023.
- Ratio de levier selon Bâle III ⁽³⁾ de 4,4 % au 31 juillet 2024, stable par rapport au 31 octobre 2023.

Dividendes

- Le 27 août 2024, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,10 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} novembre 2024 aux actionnaires inscrits le 30 septembre 2024.

(1) Pour plus de détails sur la composition de ces mesures, consulter le « Glossaire » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 49 à 52, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 3 à 6 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, consulter le « Mode de présentation de l'information » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 4 à 10, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca. Les données pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. Toutefois, à la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements se reporter à la section « Impôts sur le résultat » du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca).

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 4 à 6. À noter que pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, à la suite de la conclusion de l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB), plusieurs éléments en lien avec cette acquisition ont été exclus des résultats, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts), le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts), l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) et les charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts). Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) lié à la réévaluation à la juste valeur d'une participation et une charge liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) avaient été exclus des résultats. De plus, pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, une charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada avait été exclue des résultats en raison de sa nature ponctuelle. Ce montant comprenait une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, sur les ratios non conformes aux PCGR, sur les mesures financières supplémentaires et sur les mesures de gestion du capital, se reporter aux sections « Mode de présentation de l'information » et « Glossaire » du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, aux pages 4 à 10 et 49 à 52, respectivement, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 juillet

						2024	2023 ⁽¹⁾
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	913	219	(610)	326	(79)	769	870
Revenus autres que d'intérêts	285	497	1 391	35	19	2 227	1 620
Revenu total	1 198	716	781	361	(60)	2 996	2 490
Frais autres que d'intérêts	615	416	320	115	75	1 541	1 404
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	583	300	461	246	(135)	1 455	1 086
Dotations aux pertes de crédit	79	–	22	46	2	149	111
Résultat avant charge (économie) d'impôts	504	300	439	200	(137)	1 306	975
Charge (économie) d'impôts	138	83	121	42	(111)	273	145
Résultat net	366	217	318	158	(26)	1 033	830
Éléments ayant une incidence sur les résultats							
Revenu net d'intérêts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	–	–	(15)	(15)	(88)
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	–	–	–	–	(5)	(5)	–
Incidence sur le revenu net d'intérêts	–	–	–	–	(20)	(20)	(88)
Revenus autres que d'intérêts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	–	–	(79)	(79)	(64)
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	–	–	–	–	120	120	91
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	–	–	–	–	(7)	(7)	–
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	–	–	–	–	34	34	27
Frais autres que d'intérêts							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁷⁾	–	–	–	–	7	7	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁸⁾	–	–	–	–	–	–	25
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	–	–	–	–	7	7	25
Charge d'impôts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	–	–	(94)	(94)	(152)
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	–	–	–	–	34	34	24
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB ⁽⁷⁾	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁸⁾	–	–	–	–	–	–	(7)
Incidence sur la charge d'impôts	–	–	–	–	(66)	(66)	(135)
Incidence sur le résultat net	–	–	–	–	73	73	49
Résultats d'exploitation – ajustés							
Revenu net d'intérêts – ajusté	913	219	(610)	326	(59)	789	958
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	285	497	1 391	35	(15)	2 193	1 593
Revenu total – ajusté	1 198	716	781	361	(74)	2 982	2 551
Frais autres que d'intérêts – ajustés	615	416	320	115	68	1 534	1 379
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	583	300	461	246	(142)	1 448	1 172
Dotations aux pertes de crédit	79	–	22	46	2	149	111
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	504	300	439	200	(144)	1 299	1 061
Charge (économie) d'impôts – ajustée	138	83	121	42	(45)	339	280
Résultat net – ajusté	366	217	318	158	(99)	960	781

- Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements se reporter à la section « Impôts sur le résultat » du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca).
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca).
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB » dans le Rapport de gestion du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.

- (8) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).

(en millions de dollars canadiens)

Neuf mois terminés le 31 juillet

						2024	2023 ⁽¹⁾
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	2 653	620	(1 787)	945	(276)	2 155	2 851
Revenus autres que d'intérêts	830	1 439	4 089	92	(149)	6 301	4 647
Revenu total	3 483	2 059	2 302	1 037	(425)	8 456	7 498
Frais autres que d'intérêts	1 842	1 206	945	323	146	4 462	4 156
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 641	853	1 357	714	(571)	3 994	3 342
Dotations aux pertes de crédit	239	–	50	119	(1)	407	282
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 402	853	1 307	595	(570)	3 587	3 060
Charge (économie) d'impôts	386	235	359	124	(378)	726	522
Résultat net	1 016	618	948	471	(192)	2 861	2 538
Éléments ayant une incidence sur les résultats							
Revenu net d'intérêts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	–	–	(66)	(66)	(242)
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	–	–	–	–	(5)	(5)	–
Incidence sur le revenu net d'intérêts	–	–	–	–	(71)	(71)	(242)
Revenus autres que d'intérêts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	–	–	(225)	(225)	(172)
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	–	–	–	–	120	120	91
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	–	–	–	–	(7)	(7)	–
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	–	–	–	–	(112)	(112)	(81)
Frais autres que d'intérêts							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁷⁾	–	–	–	–	7	7	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁸⁾	–	–	–	–	–	–	25
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	–	–	–	–	7	7	25
Charge d'impôts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	–	–	(291)	(291)	(414)
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	–	–	–	–	34	34	24
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB ⁽⁷⁾	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁸⁾	–	–	–	–	–	–	(7)
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ⁽⁹⁾	–	–	–	–	–	–	24
Incidence sur la charge d'impôts	–	–	–	–	(263)	(263)	(373)
Incidence sur le résultat net	–	–	–	–	73	73	25
Résultats d'exploitation – ajustés							
Revenu net d'intérêts – ajusté	2 653	620	(1 787)	945	(205)	2 226	3 093
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	830	1 439	4 089	92	(37)	6 413	4 728
Revenu total – ajusté	3 483	2 059	2 302	1 037	(242)	8 639	7 821
Frais autres que d'intérêts – ajustés	1 842	1 206	945	323	139	4 455	4 131
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 641	853	1 357	714	(381)	4 184	3 690
Dotations aux pertes de crédit	239	–	50	119	(1)	407	282
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	1 402	853	1 307	595	(380)	3 777	3 408
Charge (économie) d'impôts – ajustée	386	235	359	124	(115)	989	895
Résultat net – ajusté	1 016	618	948	471	(265)	2 788	2 513

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- (2) À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements se reporter à la section « Impôts sur le résultat » du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca).
- (3) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca).
- (4) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait déjà dans CWB.
- (5) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

- (6) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB » dans le Rapport de gestion du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- (7) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.
- (8) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (9) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023 ⁽¹⁾
Résultat de base par action	2,92 \$	2,35 \$	8,09 \$	7,21 \$
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	0,01	–	0,01	–
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽³⁾⁽⁴⁾	(0,25)	(0,20)	(0,25)	(0,20)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁵⁾	0,01	–	0,01	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁶⁾	0,02	–	0,02	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁷⁾	–	0,05	–	0,05
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ⁽⁸⁾	–	–	–	0,07
Résultat de base par action – ajusté	2,71 \$	2,20 \$	7,88 \$	7,13 \$
Résultat dilué par action	2,89 \$	2,33 \$	8,03 \$	7,14 \$
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	0,01	–	0,01	–
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽³⁾⁽⁴⁾	(0,25)	(0,20)	(0,25)	(0,20)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁵⁾	0,01	–	0,01	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁶⁾	0,02	–	0,02	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁷⁾	–	0,05	–	0,05
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ⁽⁸⁾	–	–	–	0,07
Résultat dilué par action – ajusté	2,68 \$	2,18 \$	7,82 \$	7,06 \$

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- (2) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca).
- (3) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait déjà dans CWB.
- (4) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- (5) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB » dans le Rapport de gestion du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- (6) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.
- (7) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (8) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu total	2 996	2 490	20	8 456	7 498	13
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 455	1 086	34	3 994	3 342	20
Résultat net	1 033	830	24	2 861	2 538	13
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽²⁾	18,4 %	16,1 %		17,5 %	17,0 %	
Levier opérationnel ⁽²⁾	10,5 %	(4,4) %		5,4 %	(4,5) %	
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	51,4 %	56,4 %		52,8 %	55,4 %	
Résultat par action						
de base	2,92 \$	2,35 \$	24	8,09 \$	7,21 \$	12
dilué	2,89 \$	2,33 \$	24	8,03 \$	7,14 \$	12
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽³⁾						
Revenu total – ajusté ⁽³⁾	2 982	2 551	17	8 639	7 821	10
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté ⁽³⁾	1 448	1 172	24	4 184	3 690	13
Résultat net – ajusté ⁽³⁾	960	781	23	2 788	2 513	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté ⁽⁴⁾	17,0 %	15,1 %		17,0 %	16,9 %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁴⁾	5,7 %	(3,0) %		2,7 %	(2,2) %	
Ratio d'efficacité – ajusté ⁽⁴⁾	51,4 %	54,1 %		51,6 %	52,8 %	
Résultat dilué par action – ajusté ⁽³⁾	2,68 \$	2,18 \$	23	7,82 \$	7,06 \$	11
Informations sur les actions ordinaires						
Dividendes déclarés	1,10 \$	1,02 \$	8	3,22 \$	2,96 \$	9
Valeur comptable ⁽²⁾	64,64 \$	58,53 \$		64,64 \$	58,53 \$	
Cours de l'action						
haut	118,17 \$	103,28 \$		118,17 \$	103,45 \$	
bas	106,21 \$	94,62 \$		86,50 \$	91,02 \$	
clôture	115,48 \$	103,28 \$		115,48 \$	103,28 \$	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	340 523	338 228		340 523	338 228	
Capitalisation boursière	39 324	34 932		39 324	34 932	

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾	Variation %
Bilan et hors bilan			
Actif total	453 933	423 477	7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	239 549	225 443	6
Dépôts	320 587	288 173	11
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	22 011	20 432	8
Actifs sous administration ⁽²⁾	746 295	652 631	14
Actifs sous gestion ⁽²⁾	150 239	120 858	24
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽⁵⁾			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	13,5 %	13,5 %	
catégorie 1 total	15,7 %	16,0 %	
total	16,9 %	16,8 %	
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	
Ratio TLAC ⁽⁵⁾	29,7 %	29,2 %	
Ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	8,3 %	8,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁵⁾	152 %	155 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁵⁾	120 %	118 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	29 250	28 916	1
Nombre de succursales au Canada	369	368	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	946	944	–

- Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- Pour plus de détails sur la composition de ces mesures, consulter le « Glossaire » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 49 à 52, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 3 à 6 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
- Pour le détail des ratios non conformes aux PCGR, consulter le « Mode de présentation de l'information » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 4 à 10, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.
- Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, consulter le « Mode de présentation de l'information » dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 aux pages 4 à 10, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2024 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses activités, de l'acquisition anticipée de la Banque canadienne de l'Ouest et des impacts et bénéfices de cette transaction, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2024 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché du Rapport annuel 2023 ainsi qu'à la section Survol et perspectives économiques du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024, et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; la possibilité que l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest ne se concrétise pas, ou pas au moment prévu, l'échec de la réception des approbations réglementaires requises ou le fait de ne pas les obtenir au temps opportun, la capacité de la Banque à réaliser l'intégration dans les délais anticipés et selon les coûts prévus, la réalisation des synergies et des avantages stratégiques, financiers et autres attendus de la transaction dans les délais prévus; l'impact des bouleversements de l'industrie bancaire américaine; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant les avancées en matière d'intelligence artificielle ou de système bancaire ouvert, et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison des cyberattaques ou des vols de renseignements personnels ou d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2023 ainsi que dans la section Gestion des risques du Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Divulgarion des résultats du troisième trimestre de 2024

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 28 août 2024 à 11 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 898-3989 ou 514 392-1587. Le code d'accès est le 5861053#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 22 novembre 2024 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 9200347#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page Relations investisseurs le matin de la conférence téléphonique.

Pour plus de renseignements

- Marianne Ratté, Vice-présidente et cheffe – Relations investisseurs, 1 866 517-5455
- Debby Cordeiro, Première vice-présidente – Communications, Affaires publiques et ESG, 514-412-0538

